

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) - Département des Landes

Séance ordinaire du 16 mars 2023 Délibération n° 2023-03-13

Nbre de membres afférents au	29	Date de la convocation : 10/03/2023	
Conseil Municipal			
En exercice	29	Date de l'affichage : 10/03/2023	
Qui ont pris part à la délibération	28		

Présents: Éva BELIN; Pierre PASQUIER; Nadine DURU; Jérôme NOBLE; Frédéric LAHARIE; Catherine VICENTE-PAUCHON; François TRAMASSET; Sandrine COELHO; Serge ARLA; Christine VICENTE; Miguel FORTE; Cyril DURU; Sonia DYLBAITYS; Jean-Michel MABILLET; Alain CALIOT; Mylène LARRIEU; Delphine OUVRANS; Sébastien ROBERT; Jean-Pierre LABADIE; Carine REY.

Absents excusés:

Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 14 mars 2023 Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 13 mars 2023 Vincent POURREZ donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 14 mars 2023 Christian BURGARD donne procuration à François TRAMASSET en date du 13 mars 2023 Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 16 mars 2023 Frédérique ROMERO donne procuration Jean-Michel MABILLET en date du 13 mars 2023 Christel EYHERAMOUNO donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 07 mars 2023 Bertrand LEIRIS donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 15 mars 2023

Absent:

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats conformément aux dispositions de l'instruction M14 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal après avoir :

Entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,



Constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement cumul du résultat de clôture de la section d'investissement (725 563.76 €) et du solde des restes à réaliser (-152 611.88 €),

Constaté que le Compte Administratif présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 677 183.62€,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE RESULTAT 2021	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau crédit)	1 191 133,82
Affectation en section d'investissement (1068)	571 133,82
Résultat de fonctionnement reporté (002)	620 000,00

A-EXCEDENT 2022 AU 31/12/2022	1 677 183,62
Affectation obligatoire à l'apuration du déficit (1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté (Ligne 002)	1 677 183,62

B-DEFICIT 2022 AU 31/12/2022	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficite résiduel à reporter - Budget primitif	
Excédent disponible	

VU la présentation en commission des finances du 22 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

APPROUVE

L'affectation du résultat de fonctionnement 2022 comme ci-dessus indiqué.



La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

STED ONO PRO

Pour extrait conforme, Le 17 mars 2023, Le Maire,



le Maire,